

Consignes Covid-19

Accueils de Loisirs

du GRAND CUBZAGUAIS

INFO FAMILLES - Septembre 2020



Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'ALSH. En cas de fièvre (38° C ou plus) ou de symptômes évoquant le covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne seront pas admis au sein de l'Alsh.

Les mêmes règles s'appliquent au personnel.



Les enfants seront amenés à se laver les mains plusieurs fois par jour (eau + savon) sous la surveillance des animateurs.

Le matin en arrivant, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux sanitaires, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.



Les responsables légaux ne sont pas admis sur les ALSH, sauf cas exceptionnel. Vous devrez rester au portail (en respectant les espaces de distanciation physique). Les équipes se chargeront de conduire votre enfant, et le soir de vous le ramener.

Les responsables légaux qui déposent et récupèrent leur enfant à l'alsh doivent obligatoirement porter un masque aux abords des locaux, même si c'est en extérieur.



L'ensemble des personnels des alsh et les mineurs de plus de 11 ans doivent obligatoirement porter le masque tout au long de la journée dans les espaces clos et en extérieur (excepté lors des repas, pratiques sportives ...).

Les enfants de moins de 11 ans qui fréquentent la structure ne sont pas concernés par le port du masque (sauf en cas de suspicion d'infection).



Les enfants sont répartis dans différentes pièces sous la surveillance des animateurs. En fonction de la météo, les activités en extérieurs sont privilégiées en tenant compte de la distanciation et des gestes barrières



La restauration de midi est organisée dans les locaux prévus à cet effet en lien avec le prestataire qui fournit les repas. L'organisation du temps de restauration et des locaux permet de limiter les contacts et les attroupements. Pour les enfants ayant un PAI alimentaire, les familles continuent de prévoir le repas de leur enfant.



Les locaux et le mobilier utilisé sont nettoyés et désinfectés quotidiennement, tout comme les surfaces touchées par les mineurs et encadrants (comme les poignées de porte).

L'aération des locaux est la plus fréquente possible tout au long de la journée. Les salles d'activités ainsi que les autres locaux occupés dans la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.